

**ATELIER N°3 :
TRANSITION ÉNERGÉTIQUE, SCÉNARIOS ET TECHNICITÉ DU PROJET**

**Mercredi 3 juillet 2019
Salle polyvalente – Le Caylar**

Salle et participation

- Participation : 46 personnes
- Prise de parole (dans l'ordre d'intervention) :
 - Bruno VÉDRINE – GARANT DE LA CONCERTATION PRÉALABLE
 - Audrey VIALA – CHEF DE PROJET SOLARZAC
 - Thierry SALOMON – IZUBA ÉNERGIES et CO-FONDATEUR ET VICE-PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION NEGAWATT
 - Céline VACHEY – PÔLE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE – ADEME OCCITANIE
 - Marie HÜRLIMANN – COMMUNICATION & PR – CLIMEWORKS
 - Nino BERTA – INGÉNIEUR – CLIMEWORKS
 - Stéphane HATTOU – DIRECTEUR R&D – ARKOLIA ÉNERGIES
 - Jean-Philippe BONNET – DÉLÉGUÉ RÉGIONAL – RTE
- Timing : 09h40-13h35
- Animation : Alain DESSAGNE – INSTITUTIONS & PROJETS

09h40 : ouverture de l'atelier

TEMPS 1 : INTRODUCTION

Séquence 1 : Introduction

Alain DESSAGNE – INSTITUTIONS & PROJETS :
Il présente le déroulé de l'atelier.

Séquence 2 : la concertation préalable

Bruno VÉDRINE – GARANT DE LA CONCERTATION PRÉALABLE :
Il rappelle le principe de la concertation préalable.

Séquence 3 : présentation d'Arkolia Énergies et du projet SOLARZAC

Audrey VIALA – CHEF DE PROJET SOLARZAC :

Slides 1 à 24 de la présentation : Elle présente la société Arkolia Énergies et le projet SOLARZAC.

Séquence 4 : temps d'échanges

QUESTION N°1 :

José POZO – MAIRE DE SOUBES : Il s'interroge sur la slide (n°20) des retombées fiscales. Pourquoi la CFE (Cotisation Foncière aux Entreprises) est identique sur le projet 2 et 3 ?

Réponse : Audrey VIALA – CHEF DE PROJET SOLARZAC : Elle explique que les retombées estimées sont identiques car la puissance installée est la même.

QUESTION N°2 :

Pierre-Paul BOUSQUET – MAIRE DE SAINT-PIERRE-DE-LA-FAGE : Dans votre enquête environnementale, tenez-vous compte de l'invasion de la pyrale du buis ?

Réponse : Audrey VIALA – CHEF DE PROJET SOLARZAC : Le maître d'ouvrage n'en a pas tenu compte car cela n'a pas d'impact direct sur le projet SOLARZAC mais le bureau d'études doit l'avoir répertorié.

QUESTION N°3 :

Alain DESSAGNE – INSTITUTIONS & PROJETS : Sur l'aspect environnement et paysage, demande ce qui peut contrevenir au classement UNESCO et sur ce qui sera fait d'un point de vue paysager.

Réponse : Audrey VIALA – CHEF DE PROJET SOLARZAC : Le label UNESCO est surtout défini par l'aspect co-visibilité et co-activité. Si la co-visibilité est trop importante le projet pourrait être compromis. Le domaine de Calmels bénéficie d'une topographie favorable pour réduire cette co-visibilité.

QUESTION N°4 :

Micheline BONNET – HABITANTE DE SORBS : Elle mentionne ne pas avoir été présente à l'atelier dédié mais s'interroge sur la gestion de l'eau. Comment le projet s'approvisionne en eau ?

Réponse : Audrey VIALA – CHEF DE PROJET SOLARZAC : Elle répond qu'une partie -jusqu'à 50%- sera récupérée des technologies. L'autre moitié viendra des lacs du domaine de Calmels. Elle rappelle les chiffres donnés lors de l'atelier dédié et confirme qu'il n'y aura pas ni forage ni raccordement au réseau d'eau.

Éric SAINT-CIERGE – PROPRIÉTAIRE DU DOMAINE DE CALMELS : Il précise que lorsque le parc entrera en fonction il n'y aura plus de gibier. Par conséquent, les besoins seront moindres.

Micheline BONNET – HABITANTE DE SORBS : Comment pouvons-nous comparer la consommation actuelle des animaux et la consommation industrielle à venir ?

Stéphane HATTOU – DIRECTEUR R&D – ARKOLIA ÉNERGIES : Il répond que le projet est autosuffisant à 50% et ajoute que ce qui sera pris dans le lac sera remplacé par la production d'eau issue de la création de méthane. Par ailleurs, il assure qu'il est important pour le maître d'ouvrage d'avoir un système qui produit la moitié de sa consommation en eau.

Alain DESSAGNE – INSTITUTIONS & PROJETS : Il résume le questionnement par la question suivante : est-ce que l'eau de pluie présente dans les bassins existants est suffisante pour le projet ?

QUESTION N°5 :

Micheline BONNET – HABITANTE DE SORBS : Cette question est d'autant plus importante si nous tenons compte des sécheresses récurrentes ces dernières années.

Éric SAINT-CIERGE – PROPRIÉTAIRE DU DOMAINE DE CALMELS : il évalue la pluviométrie annuelle de 1 000 à 1 100mm. Avec l'évaporation, les bassins baissent d'un mètre environ l'été et en septembre ce retard est rattrapé.

Réponse : Stéphane HATTOU – DIRECTEUR R&D – ARKOLIA ÉNERGIES : Il complète le propos en expliquant que le projet SOLARZAC aura besoin au maximum de 20% de la capacité actuelle des lacs. Ces mêmes 20% seront réinjectés grâce à la production d'eau liée à la technologie.

QUESTION N°6 :

Christian BELLAS – 1^{ER} ADJOINT DE LA MAIRIE DES RIVES : Il se déclare très favorable au projet car il traite notamment de la captation de CO₂ dans troisième scénario. Néanmoins, il se déclare préoccupé sur le sujet du foncier. En effet, Les agriculteurs qu'il rencontre au quotidien s'inquiètent sur l'augmentation des prix des terres agricoles.

Réponse : Audrey VIALA – CHEF DE PROJET SOLARZAC : Elle rappelle que le maître d'ouvrage propose un retour à la propriété collective (cf. Atelier n°2). Dans ce contexte, un contrat sera créé entre le(s) éleveur(s) et Arkolia Énergies. Dans les contrats déjà existants entre Arkolia Énergies et des éleveurs sur les autres centrales photovoltaïques, bien souvent l'éleveur ne paye pas de loyer et est rémunéré pour l'entretien complémentaire (fauche) qu'il effectue sur les terres.

Alain DESSAGNE – INSTITUTIONS & PROJETS : Est-ce que l'achat du domaine de Calmels fera augmenter le prix des terres du plateau ?

Audrey VIALA – CHEF DE PROJET SOLARZAC : Ce projet ne fera pas « l'effet boule de neige » déjà mentionné (cf. Conférence de presse du 20 juin 2019) car le domaine de Calmels possède des caractéristiques qu'on ne retrouve pas ailleurs :

- La proximité d'un raccordement électrique et gazier est très rare,
- Le domaine n'est actuellement pas classé comme une terre agricole.

Pour ces raisons principales, l'inquiétude que des projets comme SOLARZAC se multiplient sur le plateau n'est pas fondée.

Bernard BRINGUIER - HABITANT DE CASTELNAU-LE-LEZ : Il ajoute que, selon lui, s'il y a une inflation des prix, cela est néfaste pour les acquéreurs potentiels mais c'est favorable au propriétaire en place.

José POZO – MAIRE DE SOUBES : Selon lui, il n'y a aucune menace agricole avec le projet SOLARZAC, bien au contraire. Il y a potentiellement un à deux éleveurs qui vont s'installer sur une terre qui n'est pas agricole actuellement, c'est, selon lui, extraordinaire.

TEMPS 2 : LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Séquence 1 : les enjeux et engagements du développement des EnR

Céline VACHEY – PÔLE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE – ADEME OCCITANIE :

Slides 25 à 42 de la présentation : Elle présente l'ADEME, les engagements de la France en matière de transition énergétique et de production d'EnR, notamment en matière de PV. Elle rappelle que l'ADEME n'a pas vocation à donner un avis sur le projet.

Séquence 2 : temps d'échanges

Question n°7 :

Bernard BRIGUIER - HABITANT DE CASTELNAU-LE-LEZ : L'inquiétude des opposants porte notamment sur le recyclage des panneaux, qu'en est-il ?

Réponse : Céline VACHEY – PÔLE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE – ADEME OCCITANIE : Elle répond que cette interrogation est récente car cette technologie l'est tout autant et la filière se met en place en ce sens. Elle précise que « le temps de retour énergétique » est de 2 à 3 ans c'est-à-dire qu'au-delà de cette durée les panneaux ont produit plus qu'ils ont nécessité pour être produit. De plus, les recherches et études n'ont de cesse de faire des avancées à ce propos.

Audrey VIALA – CHEF DE PROJET SOLARZAC : Elle précise qu'entre les éléments recyclés et les éléments valorisés, les panneaux solaires sont à 90% de recyclabilité. Une usine Veolia de recyclage a été récemment ouverte dans les Bouches-du-Rhône et une dizaine d'autres seront ouvertes en France à l'avenir.

Question n°8 :

Jean-Louis VIDAL – SAS ESCANDORGUES ÉOLIENNES : Existe t-il des garanties de recyclage par le maître d'ouvrage comme dans l'éolien ?

Réponse : Mickael SCUDELLER – RESPONSABLE DÉVELOPPEMENT PROJETS ÉOLIEN ET PV SOL – ARKOLIA ÉNERGIES : Il explique que les partenaires fournisseurs du maître d'ouvrage sont adhérents à PVcycle et à l'achat le maître d'ouvrage paie d'avance une écotaxe.

Stéphane HATTOU – DIRECTEUR R&D – ARKOLIA ÉNERGIES : Il compare cette disposition aux consignes des bouteilles de verre.

Séquence 3 : les enjeux et engagement du développement des EnR (bis)

Céline VACHEY – PÔLE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE – ADEME OCCITANIE : Elle reprend sa présentation. Elle invite à se rendre sur le site de l'ADEME pour connaître les recommandations de celle-ci <https://www.ademe.fr>.

Séquence 4 : les enjeux et engagement du développement des EnR en Occitanie

Thierry SALOMON – IZUBA ÉNERGIES et CO-FONDATEUR ET VICE-PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION NEGAWATT

Slides 43 à 67 de la présentation : Il présente ses données.

Séquence 5 : temps d'échanges

Question n°9 :

Jacques LÉVÊQUE – EXPLOITANT SOLAIRE : Les données sont formelles : le photovoltaïque produit 2/3 de son électricité en été et 1/3 en hiver et la consommation d'électricité est inversée. Il estime que penser que la consommation énergétique va diminuer d'ici 2050 est optimiste. Il est d'autant plus sceptique que ceci est notamment basé sur la production d'hydrogène.

Réponse : Thierry SALOMON – IZUBA ÉNERGIES et CO-FONDATEUR ET VICE-PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION NEGAWATT : Il répond que les analyses sont annuelles et sont couplées avec des analyses horaires de RTE. Il ajoute que l'avantage de l'hydrogène est qu'il est produit soit pour être consommé directement soit pour être stocké ce qui répond à la problématique du stockage de l'électricité verte.

Jean-Philippe BONNET – DÉLÉGUÉ RÉGIONAL DE RTE : Il intervient en ajoutant que c'est une question intéressante et qu'y répondre est complexe.

TEMPS 3 : LES TECHNOLOGIES

Séquence 1 : présentation de la technologie CLIMEWORKS

Marie HÜRLIMANN – COMMUNICATION & PR ET Nino BERTA – INGÉNIEUR – CLIMEWORKS :
Slides 68 à 88 de la présentation : Elle présente la technologie CLIMEWORKS.

Séquence 2 : temps d'échanges

Question n°10 :

Jacques LÉVÊQUE – EXPLOITANT SOLAIRE : Quel est l'équivalent en surface de captation entre la captation naturelle effectuée par les arbres et un capteur de CO₂ de votre société ?

Réponse : Marie HÜRLIMANN – COMMUNICATION & PR – CLIMEWORKS : En réponse, elle explique que 1 000 arbres sont nécessaires pour capter la quantité de CO₂ d'un capteur. Les 1 000 arbres représentent une surface de 10 000m² environ quand un capteur mesure 2m sur 2m.

Question n°11 :

Christian BELLAS – 1^{ER} ADJOINT DE LA MAIRIE DES RIVES : Quel est le prix de revient et le coût d'exploitation de ces capteurs ?

Réponse : Marie HÜRLIMANN – COMMUNICATION & PR – CLIMEWORKS : Elle explique qu'actuellement éliminer 1 tonne de CO₂ coûte entre 500 et 650€. Le coût est élevé car la technologie en est à ses débuts. Les projections actuelles estiment arriver à 90€ de la tonne d'ici 5 ans. Les concurrents de CLIMEWORKS ont des objectifs similaires, ce qui permet d'être confiant dans ces chiffres.

De plus, le fait de produire, exploiter et recycler un capteur correspond à 10% du CO₂ qu'il recycle, l'objectif étant d'atteindre les 4%.

Question n°12 :

Micheline BONNET – HABITANTE DE SORBS : En créant le méthane via l'électrolyse, vous aller créer et rejeter du CO₂ ?

Réponse : Stéphane HATTOU – DIRECTEUR R&D – ARKOLIA ÉNERGIES : Il contextualise en rappelant qu'aujourd'hui l'utilisation des énergies fossiles augmente la production de CO₂. De par ses valeurs, le maître d'ouvrage se déclare en recherche constante de solutions énergétiques viables et n'aggravant pas la situation actuelle. Dans le projet SOLARZAC, le bilan est neutre : lorsque la technologie capte une molécule de CO₂ dans l'air ambiant en début de processus, elle n'en rejette qu'une seule en fin de processus. Il ajoute que ce n'est pas la solution absolue et qu'il faudra aller plus loin.

Question n°12 :

Philippe BOUDOU – ÉLEVEUR : Quel est le modèle économique de CLIMEWORKS ?

Réponse : Marie HÜRLIMANN – COMMUNICATION & PR – CLIMEWORKS : Elle explique que CLIMEWORKS est une start-up financée par des partenaires privés suisse.

Question n°13 :

Jean-François LOSSE – ASSOCIATION REVIVRE : Vous piègez le CO₂ (cf. présentation en ligne) en Islande, est-ce à but scientifique ? Quel est le financeur de ce projet ?

Réponse : Marie HÜRLIMANN – COMMUNICATION & PR – CLIMEWORKS : Elle répond que le but est d'obtenir des retours d'expérience de terrain et de capter le CO₂. Ce projet est financé par CLIMEWORKS et ce dernier vend aux entreprises des certificats de captation de CO₂.

Question n°14 :

Christian BELLAS – 1^{ER} ADJOINT DE LA MAIRIE DES RIVES : Quel est le procédé scientifique ? Quelle est la composition des capteurs ?

Réponse : Marie HÜRLIMANN – COMMUNICATION & PR – CLIMEWORKS : Elle explique que la membrane qui capte le CO₂ est un secret d'entreprise qu'elle ne peut divulguer. Néanmoins, l'ensemble des matériaux est recyclé.

Question n°15 :

José POZO – MAIRE DE SOUBES : Où en est votre concurrent ?

Réponse : Marie HÜRLIMANN – COMMUNICATION & PR – CLIMEWORKS : Elle explique que le principal concurrent n'est pas en Europe mais au Canada. Ce dernier se focalise sur l'impact des énergies fossiles. De plus, il est à noter que le filtre n'est pas tout à fait le même que celui développé par CLIMEWORKS.

Question n°16 :

Christiane LÉGER – HABITANTE LE CROS : Quel serait la quantité de collecteurs installés dans le cadre du scénario 3 ?

Réponse : Audrey VIALA – CHEF DE PROJET SOLARZAC : Dans le scénario 3, la quantité envisagée est d'environ 2 000 collecteurs.

Question n°17 :

Micheline BONNET – HABITANTE DE SORBS : Quel est le regard de l'ADEME sur le projet ?

Réponse : Céline VACHEY – PÔLE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE – ADEME OCCITANIE : Elle explique que l'ADEME n'a actuellement pas d'avis sur le projet car elle ne connaît pas la technologie et n'a pas encore de retour d'expérience.

Question n°18 :

Micheline BONNET – HABITANTE DE SORBS : Le domaine de Calmels est-il classé comme une « zone délaissée » selon la définition de l'ADEME ?

Réponse : Céline VACHEY – PÔLE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE – ADEME OCCITANIE : Selon elle, l'important est de savoir si le domaine est à vocation agricole ou non. Elle explique avoir cru comprendre qu'actuellement il ne l'est pas.

Alain DESSAGNE – INSTITUTIONS & PROJETS : Il ajoute que l'objectif est de redonner au domaine de Calmels cette vocation agricole.

Question n°19 :

Jacques LÉVÊQUE – EXPLOITANT SOLAIRE : Ne faut-il pas réduire la lourdeur administrative liée à l'achat d'un capteur ?

Réponse : Céline VACHEY – PÔLE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE – ADEME OCCITANIE : Elle explique que des simplifications administratives sont en cours grâce à la PPE.

Bruno VÉDRINE – GARANT DE LA CONCERTATION PRÉALABLE : Il invite à participer aux débats publics existants liés à la PPE.

Séquence 3 : présentation de la technologie par Arkolia Énergies

Stéphane HATTOU – DIRECTEUR R&D – ARKOLIA ÉNERGIES :

Slide 89 à 98 de la présentation : Il présente les technologies. Il précise que tout au long du processus de test, le maître d'ouvrage veillera à être autonome en eau. De plus, il ajoute que l'eau utilisée devra être purifiée et c'est notamment pour cela qu'est privilégié l'eau provenant du processus technologique car sa qualité est telle qu'elle nécessite peu de purification.

Séquence 4 : temps d'échanges

Question n°20 :

Cora – HABITANTE DE CAMPESTRE-ET-LUC : Les données des points d'étapes des phases tests seront elles accessibles ?

Réponse : Stéphane HATTOU – DIRECTEUR R&D – ARKOLIA ÉNERGIES : Il affirme que l'ensemble de ces données seront accessibles au grand public.

Question n°21 :

Jacques LÉVÊQUE – EXPLOITANT SOLAIRE : Que faites vous de l’oxygène capté dans l’électrolyse ?

Réponse : Stéphane HATTOU – DIRECTEUR R&D – ARKOLIA ÉNERGIES : Le maître d’ouvrage n’a pas, à ce jour, prévu d’ utiliser l’oxygène. Il précise que sur d’autres projets, il est capté et revendu.

Question n°22 :

Jacques LÉVÊQUE – EXPLOITANT SOLAIRE : Vous prévoyez un rendement de 50 % il vous faut donc une station de compression pour l’injecter dans le réseau de gaz. Est-ce que cette station de compression est prévue dans les 50% ?

Réponse : Stéphane HATTOU – DIRECTEUR R&D – ARKOLIA ÉNERGIES : Il répond par la positive.

Question n°23 :

Jacques LÉVÊQUE – EXPLOITANT SOLAIRE : Quel est le prix de revient du kWh transformé en gaz compte tenu de ce rendement de 50% et du coût de la main-d’œuvre ?

Réponse : Stéphane HATTOU – DIRECTEUR R&D – ARKOLIA ÉNERGIES : Il explique que le coût du mWh sera probablement de l’ordre de 150€, soit trois fois plus que le nucléaire actuellement. Néanmoins, il ajoute que le coût de l’électricité nucléaire devrait augmenter à la mise en service des EPR et passer à 112€ du mWh. À terme, l’objectif est d’arriver à 100€ du MW.

Audrey VIALA – CHEF DE PROJET SOLARZAC : Elle complète le propos en ajoutant que le coût du mWh en photovoltaïque sera lui de 45-50€.

Question n°24 :

Jacques LÉVÊQUE – EXPLOITANT SOLAIRE : En ce qui concerne le scénario 3, il estime que la production prévisionnelle est un peu basse au vu de sa propre expérience.

Réponse : Stéphane HATTOU – DIRECTEUR R&D – ARKOLIA ÉNERGIES : Il acquiesce et explique que l’ensemble des prévisions sont systématiquement sous-estimé afin d’assurer la viabilité économique du projet.

TEMPS 4 : LES SCÉNARIOS

Séquence 1 : présentation des 3 scénarios

Audrey VIALA – CHEF DE PROJET SOLARZAC :

Elle explique les scénarios. Elle termine en présentant les maquettes et l’emprise du projet selon les scénarios. Elle rappelle que ces simulations seront bientôt en ligne sur www.solarzac.fr. Ces simulations présentent la visibilité à 100m de hauteur et à hauteur d’homme où la visibilité est minime.

Séquence 2 : temps d'échanges

Question n°25 :

Christiane LÉGER – HABITANTE LE CROS : Suite à la présentation de la maquette 3D – Vous présentez une grande zone lissée d'implantation de panneaux mais lors du dernier atelier vous nous aviez présenté des « patates ». L'implantation a-t-elle changé ?

Réponse : Audrey VIALA – CHEF DE PROJET SOLARZAC : Elle répond que l'implantation est toujours prévue en « patates ». Elle montre une vue d'ensemble du projet pour étayer son propos.

Question n°26 :

Cora – HABITANTE DE CAMPESTRE-ET-LUC : Elle souhaite revenir sur le sujet de l'agropastoralisme. Arkolia Énergies dispose-t-il d'une expérience dans le domaine ?

Réponse : Audrey VIALA – CHEF DE PROJET SOLARZAC : Elle explique que 7 des parcs de la société sont basés sur le principe de la co-activité. Les animaux se promènent entre les panneaux et même sous les panneaux car la hauteur d'implantation le permet. Elle ajoute que pour aider l'éleveur Arkolia Énergies étudie actuellement la mise en place d'un grillage mobile afin de faire paître les animaux parcelle par parcelle.

Éric SAINT-CIERGE – PROPRIÉTAIRE DU DOMAINE DE CALMELS : Il rebondit en précisant que c'est identique au site de la COGEMA à proximité.

Question n°27 :

Cora – HABITANTE DE CAMPESTRE-ET-LUC : La chaleur provenant de la méthanation et des panneaux photovoltaïques a-t-elle un impact ?

Réponse : Audrey VIALA – CHEF DE PROJET SOLARZAC : Elle explique que dans le cadre d'implantation des panneaux en toiture la chaleur peut réduire la productivité. Ce qui n'est pas le cas pour les panneaux au sol car l'air ambiant circule sans entrave sous les panneaux.

Stéphane HATTOU – DIRECTEUR R&D – ARKOLIA ÉNERGIES : Il complète en ajoutant que le procédé a besoin de chaleur pour l'aspect méthanation et qu'Arkolia Énergies mène actuellement des études pour des panneaux solaires spécifiquement dédiés à la production de cette chaleur.

Question n°28 :

Christian BELLAS – 1^{ER} ADJOINT DE LA MAIRIE DES RIVES : Pensez-vous que l'herbe poussera sur le domaine de Calmels ?

Réponse : Audrey VIALA – CHEF DE PROJET SOLARZAC : Elle répond qu'en l'état actuel du terrain ce serait très compliqué. Elle complète en expliquant qu'un test d'herbage est en cours à ce propos sur le domaine de Calmels.

Alain DESSAGNE – INSTITUTIONS & PROJETS : Il rebondit en ajoutant que la surface préparée sera proportionnelle au scénario choisi.

Christiane LÉGER – HABITANTE LE CROS : Elle s'interroge car elle semble avoir compris lors du dernier atelier qu'il faudrait sept ans pour que l'herbe soit suffisamment abondante pour un troupeau.

Éric SAINT-CIERGE – PROPRIÉTAIRE DU DOMAINE DE CALMELS : Il reprend les explications effectuées lors du dernier atelier. Il précise que dans le cas de figure où la chasse commerciale était arrêtée et qu'aucun semis était effectué, il faudrait effectivement entre sept et dix ans pour que l'herbe soit suffisamment abondante pour accueillir un troupeau.

Question n°29 :

Bernard BRINGUIER – HABITANT DE CASTELNAU-LE-LEZ : Est-ce qu'il pleut sous les panneaux ? Quelle est la dimension des tables de panneaux ?

Réponse : Audrey VIALA – CHEF DE PROJET SOLARZAC : Elle explique qu'il pleut sous les panneaux par effet de ruissellement notamment. Elle ajoute qu'un panneau photovoltaïque mesure 1m de haut sur un 1,7m de largeur avec 2cm d'espace entre chaque panneau. Quant à la table, chacune d'entre elles est composée de 12 panneaux pour une dimension totale de 3.34m de hauteur sur 12.10m de large avec un espacement de 20cm entre chaque table. Ces données sont les dimensions classiques, elle précise qu'il est possible d'ajuster l'implantation selon les besoins.

Jacques LÉVÊQUE – EXPLOITANT SOLAIRE : Il rebondit et ajoute que selon son expérience l'herbe est plus verte sous les panneaux.

Question n°30 :

Bruno VÉDRINE – GARANT DE LA CONCERTATION PRÉALABLE : Dans le scénario 3, où se trouverait l'implantation des 2 000 capteurs de CO₂ ?

Réponse : Audrey VIALA – CHEF DE PROJET SOLARZAC : En réponse, elle montre l'implantation simulée sur la maquette 3D.

Stéphane HATTOU – DIRECTEUR R&D – ARKOLIA ÉNERGIES : Il ajoute que cette implantation est principalement occupée par les extracteurs de CO₂. Les électrolyseurs consomment moins d'espace.

Question n°31 :

Christiane LÉGER – HABITANTE LE CROS : Dans le projet d'implantation initial, il était prévu d'installer des panneaux sur la partie sud du domaine, est-ce toujours le cas ?

Réponse : Audrey VIALA – CHEF DE PROJET SOLARZAC : Elle affirme qu'initialement la partie sud du domaine de Calmels devait accueillir des panneaux comme annoncé dans la documentation. Aujourd'hui, l'implantation a évolué en prenant compte du retour de la population et ces panneaux sont désormais positionnés plus au nord de la zone afin de réduire la co-visibilité.

Séquence 3 : le raccordement électrique par RTE

Jean-Philippe BONNET – DÉLÉGUÉ RÉGIONAL DE RTE :

Slides 99 à 119 de la présentation : Il présente RTE et explique le raccordement.

Séquence 2 : temps d'échanges

Question n°32 :

Jacques LÉVÊQUE – EXPLOITANT SOLAIRE : Concernant l'injection d'électricité dans le réseau, disposez-vous d'une solution de délestage en cas de nécessité ?

Réponse : Jean-Philippe BONNET – DÉLÉGUÉ RÉGIONAL DE RTE : Il explique que le courant devrait se répartir dans les deux sens de circulation et précise qu'il est difficile de prévoir une solution de délestage car c'est un maillage national ou tout au moins régional. En cas de nécessité, la solution est plus dans la réduction de la production d'électricité que dans le délestage.

Question n°33 :

Jacques LÉVÊQUE – EXPLOITANT SOLAIRE : SOLARZAC sera donc dépendant de RTE ?

Réponse : Jean-Philippe BONNET – DÉLÉGUÉ RÉGIONAL DE RTE : Ce type de situation n'est pas dans l'intérêt de RTE car si une telle situation devait se produire RTE serait dans l'obligation d'indemniser l'exploitant. Cette situation n'est prévue qu'en cas d'avarie.

Question n°34 :

Jacques LÉVÊQUE – EXPLOITANT SOLAIRE : Il estime que la rentabilité du scénario 2 est limitée compte tenu du coût élevé du raccordement près de Montpellier.

Réponse : Jean-Philippe BONNET – DÉLÉGUÉ RÉGIONAL DE RTE : Il explique que cette réflexion est du ressort de l'exploitant mais que dans tous les cas de figure le coût du raccordement et l'usage de la ligne lui sera refacturée.

Question n°35 :

Thierry SALOMON – IZUBA ÉNERGIES et CO-FONDATEUR ET VICE-PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION NEGAWATT : Dans le scénario 3, la part de production électrique directe et la part de production électrique consacrée à la partie gaz sont-elles identiques ?

Réponse : Audrey VIALA – CHEF DE PROJET SOLARZAC : Elle explique que la répartition est la suivante : 45% de la production serait consacrée au gaz et 55% à l'électricité.

Alain DESSAGNE – INSTITUTIONS & PROJETS : Il remercie les participants et l'atelier prend fin.

Fin des échanges : 13h35